

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le premier mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **21**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **6**

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Franck PACCARD, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Chantal PASSET

Excusé : **1**

Stéphane CHAUSSON

Absents : **3**

Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Gaëlle VERJUS

N° 2023-011 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MISES A JOUR, SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail RH en date du 21 février 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 28 février 2023 ;

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs présenté en mars 2022 suite aux créations, aux avis de la Commission Administrative Paritaire pour la promotion interne et les avancements de grade 2022.

Ce dernier doit également prendre en considération les dossiers proposés à la promotion interne et les avancements de grade 2023 suite à l'avis favorable du Groupe de travail des Ressources Humaines en date du 21 février 2023.

En conséquence, les changements suivants sont proposés aux tableaux des effectifs 2022 présenté lors du Conseil communautaire du 22 mars 2022 (Délibération 2022/036).

- **Avancement de grade :**
- 2023 suite à la constitution d'un dossier :
 - ✓ Création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- **Promotion interne :**
- 2023 suite à la constitution de plusieurs dossiers :
 - ✓ Création d'un poste d'attaché à temps complet
 - ✓ Création d'un poste d'ingénieur à temps complet
 - ✓ Création d'un poste de technicien à temps complet
- **Création de poste sur emploi permanent en 2022 :**
 - ✓ Création d'un poste de rédacteur à temps complet : Mobilité douce (délibération n°2022/086)
- **Ajustement recrutement / remplacement :**
 - ✓ Suppression d'un poste à temps non complet 80 % au grade d'adjoint administratif
 - ✓ Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif suite à la mise en stage d'un agent
 - ✓ Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique suite à la mise en stage d'un agent
 - ✓ Suppression d'un poste à temps complet au grade d'attaché et création d'un poste à temps complet au grade d'ingénieur suite à un recrutement
 - ✓ Suppression d'un poste à temps complet d'ingénieur suite à une nouvelle organisation en interne
 - ✓ Création d'un poste à temps non complet 36 % au grade d'adjoint technique suite à un recrutement
 - ✓ Suppression d'un poste à temps non complet 34 % au grade d'adjoint administratif suite à la reprise de l'agent par l'OTI
 - ✓ Suppression d'un poste non permanent à temps complet au grade d'attaché.

Voici la mise à jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 23/02/2022

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP Pourvu	Titulaire ETP Pourvu	Non Titulaire ETP Pourvu	Vacant ETP
Total général	53	50,94	44,00	27,20	16,80	6,94
Secteur administratif	25	23,14	19,20	7,40	11,80	3,94
Adjoint administratif territorial	7	6,14	4,60	1,80	2,80	1,54
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1,00	0,80	0,80		0,20
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	1,00	1,00	1,00		
Attaché	8	7,00	6,00	1,00	5,00	1,00
Attaché principal						
Rédacteur	6	6,00	5,00	1,00	4,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	1	1,00	0,80	0,80		0,20
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	1		
Secteur emplois fonctionnels	1	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1,00				1,00
Secteur social	1	0,80	0,80	0,80	0,00	0,00
Educateur territorial de jeunes enfants	1	0,80	0,8	0,80		
Secteur technique	26	26,00	24,00	19,00	5,00	2,00
Adjoint technique territorial	6	6,00	5,00	3,00	2,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe						
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	3,00	3,00	3,00		
Agent de maîtrise	5	5,00	5,00	4,00	1,00	
Agent de maîtrise principal	2	2,00	2,00	2,00		
Ingénieur	2	2,00	1,00	1,00		1,00
Ingénieur principal	1	1,00	1,00	1,00		
Technicien	4	4,00	4,00	2,00	2,00	
Technicien principal de 2ème classe	1	1,00	1,00	1,00		
Technicien principal de 1ère classe	2	2,00	2,00	2,00		

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR AU 22/02/2023

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP pourvus	Titulaire ETP pourvus	Non Titulaire ETP pourvus	Vacants ETP
Total général	56	54,16	47,36	34	13,36	6,8
Secteur administratif	24	23	19,2	11,2	8	3,8
Adjoint administratif territorial	6	6	5,8	4,8	1	0,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	0,8	0,8		0,2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	1	0,8	0,8		0,2
Attaché	8	7	6	1	5	1
Rédacteur	5	5	4	2	2	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	0,8	0,8		0,2
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1	1		1
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1	0	0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		
Secteur social	1	0,8	0,8	0,8	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants	1	0,8	0,8	0,8		
Secteur technique	30	29,36	26,36	21	5,36	3
Adjoint technique territorial	8	7,36	6,36	5	1,36	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	3	3	3		
Agent de maîtrise	5	5	5	4	1	
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2		
Ingénieur	3	3	2	1	1	1
Ingénieur principal	1	1	1	1		
Technicien	5	5	4	2	2	1
Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2		

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs de la collectivité, tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Gaëlle VERJUS



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Gaëlle Verjus.

Délibération transmise en Préfecture le 20/03/2023
Publiée le 20/03/2023